

<p align="center">Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 avril 2020</p>
--

L'an deux mille vingt, le trente avril, à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, débat diffusé en simultané sur You tube (lien vers You Tube sur le site internet de la commune www.Locmaria-Plouzane.fr), sous la présidence de Mme GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Godebert, Maire, Mrs Ogor, Le Bis, Pouliquen, Kérangoarec, Bégoc, Gueneugues, Cariou, Quéméner, Rault, Didailier,

Mmes Le Roux, Gibault, Clech, Tanguy, Labrière, Solinski, Le Person, Cornen, Pallier, D'Hervais-Poupon, Lebleu,

Absents non excusé : Mr Morel

Ont donné procuration : Mr Etienne à Mr Ogor, Mme Bruneau à Mme Gibault, Mme Quinquis à Mme Godebert, Mme Calmettes à Mme Le Roux,

Mr Cariou a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Propos introductif de Mme le Maire.

30042020DCM1Etat d'urgence sanitaire, modalités d'organisation des réunions du conseil municipal et des commissions municipales en téléconférence

Durant la période sanitaire provoquée par le Covid 19, les dispositions ont été prises par l'ordonnance N°2020 -391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, pour faciliter leur réunion.

Les élus doivent éviter le plus possible de se réunir physiquement, et les collectivités territoriales sont fortement incitées à utiliser les outils de réunion à distance (audio et visioconférence).

L'article 6 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 précise : « *Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.*

Les convocations à la première réunion délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le maire ou le président par tout moyen. Le maire ou le président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion » .

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix les modalités d'organisation des réunions de conseil municipal et commissions municipales en téléconférence (visioconférence ou à défaut en audioconférence) durant la période de crise sanitaire, figurant dans le document joint.

30042020DCM2 Tarifs : restauration scolaire, garderie périscolaire, transport scolaire, ALSH, tarif culturel

Les tarifs actuels (restauration scolaire, garderie périscolaire, transport scolaire) sont reconduits à l'identique pour la prochaine année scolaire 2020-2021.

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix, la reconduction à l'identique des tarifs restauration scolaire, garderie périscolaire, transport scolaire.

a) ALSH

Les tarifs sont inchangés et continuent de s'appliquer.

Afin de faciliter l'organisation de l'ALSH, il est proposé d'instituer un tarif pour :

- les familles qui n'ont pas réservé la place de leur enfant.
- les familles qui n'ont pas annulé la réservation de leur enfant (autre que motif médical). La place aurait pu être attribuée à un autre enfant.

Il est proposé les tarifs forfaitaires ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020, et pour lesquels il est demandé l'accord du conseil municipal :

	<u>Tarifs à la journée :</u>		<u>Tarifs à la 1/2 journée :</u>	
	<u>sans repas</u>	<u>avec repas</u>	<u>sans repas</u>	<u>avec repas</u>
Enfants présents le jour J sans réservation (montant forfaitaire)	21,86	29,28	13,14	20,57
Enfants absents et réservation non annulée (montant forfaitaire)	29,14	39,04	17,52	27,42

(Tarifs calculés sur la base de la tranche G, multiplié par 1,5 pour le 1^{er} tarif et par 2 pour le 2^{ème} tarif).

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix, les tarifs ci-dessus.

b) Tarifs pour le concert Aber Blues

Un concert sera donné le 25 octobre 2020 dans le cadre du festival Aber Blues 2020. Le groupe qui se produira est «Lee O'Nell » et le final du concert sera avec Fred Chapellier.

Il est demandé l'accord du conseil municipal sur les tarifs suivants :

- Tarif plein : 16 €
- Tarif réduit : 12 € (demandeurs d'emploi, enfants, jeunes, étudiants, adhérents du Hot Club Jazz'Iroise notre partenaire).

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix, les tarifs ci-dessus.

30042020DCM3 DSIL 2020 : demande de subvention

Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la commune souhaite présenter la réfection du toit de l'école publique.

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal sollicite par 26 voix, une subvention de 30% au titre du DSIL 2020.

30042020DCM4 Tableau des emplois : modifications

Il est nécessaire de procéder à quelques modifications du tableau des emplois.

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix, les modifications présentées.

30042020DCM5 Associations : subventions 2020

Le montant des subventions 2020 s'élève à 298 471 €.

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix, l'octroi des subventions 2020 aux associations.

303042020DCM6 Travaux rénovation extension de la mairie : avenants

Il est nécessaire de passer des avenants sur plusieurs lots concernant les travaux de Rénovation/Extension de la Mairie. Ces avenants ont été étudiés lors de la Commission MAPA du 23 avril 2020 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Sur appel nominal des élus présents à la visioconférence, le Conseil municipal approuve par 26 voix, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer les avenants pour les montants figurants dans le tableau ci dessus.

Question écrite du groupe Locmaria Un Nouveau

« Mise en place d'une aide alimentaire aux familles

La perte de revenus et l'augmentation des dépenses alimentaires durant le confinement peuvent entraîner des tensions pour les familles les plus modestes. Nous proposons qu'une aide soit apportée sous la forme d'un chèque alimentaire qui serait utilisé dans les commerces de Locmaria-Plouzané pour l'achat de denrée alimentaire. Elles seraient allouées, sous condition de ressources, aux familles avec enfants qui fréquentent la cantine municipale (par exemple, tranche A, B ou C du quotient familial) mais aussi à toutes personnes ou ménages qui en feraient la demande auprès du CCAS. A l'instar des repas offerts par la municipalité aux enfants des personnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire qui, a priori, ne souffrent pas de pertes de revenus, il nous paraît équitable d'offrir une aide aux ménages modestes et notamment aux familles des enfants fréquentant la cantine qui en auraient bénéficiées, de toute manière, sans cette crise sanitaire.

La municipalité compte t-elle mettre en œuvre cette aide ? ».

Réponse de Mme le Maire :

Compte tenu l'aide exceptionnelle de solidarité octroyée par le conseil des ministres du 15 avril et qui sera versée mi mai par la CAF aux familles et aux personnes les plus modestes, à savoir :

- Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoute 100 euros supplémentaires par enfant à charge de moins de 20 ans ;
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement qui ne perçoivent pas le RSA ou l'allocation de solidarité spécifique (Ass) bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans,
-

la commune ne mettra pas en place d'aide alimentaire.

Bien évidemment les personnes rencontrant des difficultés peuvent contacter dès maintenant le CCAS.

La gratuité des repas offerte aux enfants des personnels de santé l' a été pour marquer le soutien de la collectivité , en reconnaissance de leur travail très soutenu au plus haut pic de la prise en charge des patients et de leur exposition directe au Covid 19 par leur activité professionnelle.

Informations

Mme le Maire présente le power point sur le fonctionnement des services et le plan de soutien communal aux personnels soignants (gratuité des services), la suspension des loyers aux commerçants, aux administrés (distribution de masques aux administrés lorsque la commande sera arrivée), le suivi effectué par le CCAS et le réseau de bénévoles auprès des personnes isolées, l'appel à projet pour la confection des masques alternatifs

Mme le Maire présente le tableau récapitulatif des coûts engagés par la commune pour l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, d'écrans de protection, à 20 202 € TTC ainsi que la perte des recettes du périscolaire (restauration, garderie, ALSH, crèche) à 56 488 € TTC, estimés au 30/04/2020.

Mr Bégoc présente les grandes lignes des conditions de réouverture progressive des écoles primaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Viviane GODEBERT